



Fenêtres Sur Cours 53



N° 181 janvier 2016

Dispensé de timbrage Laval PPDC



Siège : SNUipp-FSU 53
15 rue St Mathurin
53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 54 82
E-mail : snu53@snuipp.fr
Site : <http://53.snuipp.fr>

CPPAP : 1120 S 07784
Trimestriel ISSN 2427-5700
Prix au n° : 0,15 €
Imprimerie spéciale du SNUipp 53
Directrice de la publication : V. Cougé
Rédaction : Y. Raymond



PRESSE
DISTRIBUEE PAR



Déposé le 20-01-2016

Année scolaire 2015-2016

Revaloriser les salaires des fonctionnaires, c'est possible !

Le 26 janvier, le SNUipp-FSU appelle les personnels des écoles à se mettre en grève et à manifester pour la **revalorisation des salaires**. Avec les enseignants, c'est l'ensemble des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique qui sont invités à se mobiliser.

Alors pourquoi faire la grève le 26 janvier ?

Parce que pour la première fois depuis cinq ans, un rendez-vous salarial pour les fonctionnaires est prévu en février prochain. Et pour les enseignants des écoles, deux sujets sont sur la table : **l'augmentation des salaires et l'ISAE à 1200 euros à parité avec l'ISOE** versée aux enseignants du second degré, une revendication [soutenue par plus de 50 000 enseignants](#) dans le cadre de la campagne du SNUipp-FSU.

Or, pour l'heure, sur ces deux questions prioritaires pour les enseignants des écoles, le gouvernement n'a prévu que très peu de marges de manœuvre budgétaires.

Sur les salaires

Il n'a pas encore budgété le « dégel » mais privilégierait une hypothèse basse de revalorisation, loin de compenser une perte de 8% du salaire depuis six ans, soit par exemple 193 euros par mois pour un PE au 8ème échelon.

Sur l'ISAE

Le gouvernement n'a encore décidé ni du montant de sa revalorisation, ni du principe d'une programmation conduisant aux 1 200 euros comme pour l'ISOE du 2nd degré. Là encore, c'est l'hypothèse basse qui circule : un coup de pouce de 200 euros supplémentaires et c'est tout.



Mardi 26 janvier Grève Fonction Publique Rassemblements à Laval 13h30 : place du Jet d'eau 14h30 : Préfecture

Tout reste à faire. C'est donc maintenant qu'il faut agir pour obtenir du gouvernement les décisions les plus favorables pour notre pouvoir d'achat lors des discussions à venir : une augmentation significative de la valeur du point d'indice et une ISAE à 1 200 euros par an pour tous avant la fin du quinquennat. Il est essentiel de redonner de l'attractivité au métier d'enseignant et de la reconnaissance envers notre engagement professionnel.

Pas d'hésitation : en grève le 26 janvier !

Morgane Kerleau-Béchu, Virginie Cougé,
Yves Raymond, Isabelle Sablé-Leroux,
Pierre-Marc Planchais

Revaloriser nos salaires, c'est possible !

Tout de suite 50 points pour toutes et tous !

⇒ **Il faut 15 milliards d'euros pour augmenter de 50 points d'indice tous les fonctionnaires.**

Ainsi 5,5 millions d'agents, plus de 20% de la population active, bénéficieraient d'une hausse de salaire de près de 200 euros nets mensuel. Et cet argent serait réinjecté très majoritairement directement dans la consommation enclenchant un cercle économique vertueux amenant ensuite des créations d'emplois et des hausses de salaires dans le privé...

Ces 15 milliards d'euros, ce sont aussi :

→ Seulement moins du quart du montant annuel de la fraude fiscale

Le rapport parlementaire d'octobre 2013 confirmait le chiffrage du montant de la fraude fiscale annuelle estimé entre 60 et 80 milliards de manque à gagner pour l'Etat chaque année.

→ Seulement un gros tiers des cadeaux fiscaux aux entreprises

Le coût des différents allègements fiscaux des entreprises, crédit d'impôts compétitivité-emploi (CICE) mixé avec le pacte de responsabilité, sera à terme de 41 milliards d'euros annuels. Les entreprises n'ont aucune contrainte formelle en termes d'emplois en échange de ces cadeaux fiscaux. Pour l'instant peu d'accords de branches professionnelles ont été conclus et les objectifs de créations d'emplois sont plus que modestes.

⇒ **Porter l'ISAE du premier degré au niveau de l'ISOE pour toutes et tous**

Tripler le montant de l'ISAE et la porter à 1200€, l'équivalent de la part fixe de l'ISOE du second degré tout en l'étendant aux enseignants des écoles qui en sont écartés ne coûterait que 300 millions d'euros.

⇒ **Permettre à tous d'accéder à la hors classe**

Il s'agit de transformer la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille.

⇒ Augmenter régulièrement la valeur du point d'indice

Une hausse de 1% de la valeur du point d'indice représente 1,75 milliard d'euros.

Frais de déplacement et ordres de mission

Une circulaire sur les frais de déplacement et ordre de mission vient de paraître au BO du 14 janvier 2016 (circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016).

Elle répond aux demandes répétées que le SNUipp-FSU a faites lors des audiences à la direction des affaires financières (DAF) du ministère le 9 mars 2015 (cf circulaire Revend n°) et du 7 janvier dernier, afin d'obtenir des clarifications sur de nombreux points sur ce sujet.

Plusieurs points importants

Ordre de mission

Le principe général de l'ordre de mission est très clair : tout déplacement effectué pour les besoins du service, quel que soit son objet, doit donner lieu à un ordre de mission ouvrant droit à des frais de déplacement conformément à la réglementation. Une invitation ou une convocation par lettre, téléphone ou courriel ne dispense pas de la validation d'un ordre de mission dans l'application dédiée.

Définition de la notion de commune et de résidence administrative ou familiale

Quelles situations peuvent ouvrir droit à indemnisation des frais de déplacement ?

Des frais de déplacement hors des communes de résidence administrative et familiale peuvent concerner :

- ⇒ des missions ponctuelles,
- ⇒ des déplacements réguliers,
- ⇒ des stages ou des actions de formation initiale ou continue,
- ⇒ des conférences ou animations pédagogiques,
- ⇒ des réunions de directeurs-directrices,
- ⇒ des réunions CM2/6ème etc.

Frais de déplacement

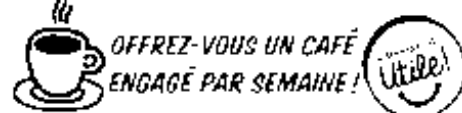


Le SNUipp-FSU 53 interpelle, en CAPD, L'IA pour qu'elle respecte la circulaire notamment concernant la multiplication des réunions de directeurs ou avec le collège par simple mail pour éviter tout remboursement de frais de déplacement.

Sommaire :

1. Éditorial
2. Revaloriser les salaires ; Frais de déplacement ;
3. CTA : dotation ;
4. Le temps des enseignants ;
5. Le temps des enseignants ;
6. Les salaires ;
7. Loi de refondation ; Etat d'urgence ; M@gistère ;
8. Bulletin d'adhésion

**SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU?
UNE VRAIE BONNE IDÉE !**



OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE !



Déclaration de la FSU des Pays de Loire

Premier degré.

L'équilibre entre les territoires est menacé. La répartition de la dotation fait apparaître clairement votre choix du **développement d'une métropole** au détriment de tous les départements ruraux. Depuis des années vous avancez le **dogme de l'harmonisation des P/E** départementaux, indicatif trompe-l'œil quand on compare des territoires très différents. La réalité apparaît plus **concrètement lorsque l'on observe la répartition des moyens** : là où la Loire Atlantique envisage de renforcer ses RASED, ceux-ci sont exsangues en Mayenne où plus aucune formation au CAPA-SH n'est possible depuis cinq ans ; les seuils d'ouvertures et de fermetures de classes sont les plus élevés de l'académie en Vendée ; La Loire Atlantique bénéficie de 300 Aides à la direction quand les autres départements n'en n'ont aucune....

L'effort spécifique à faire en matière de création de postes pour la Loire Atlantique n'est plus à démontrer, mais il ne doit pas l'être en sacrifiant le reste de l'académie. Il est urgent que ce déséquilibre entre la Loire-Atlantique et les autres départements soit pris en compte. Nous revendiquons deux dotations distinctes : 200 postes pour la Loire-Atlantique et une centaine pour les autres départements. Une dotation de moyens doit répondre aux objectifs visés. Si des moyens supplémentaires sont envisagés pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les classes, la reconstitution des RASED, l'ouverture des classes spécialisées et la poursuite de la mise en place des dispositifs prévus dans le cadre de la loi de refondation de l'école, il faut que cela soit une réalité sur tous les territoires de l'Académie.

L'école publique, qui est la seule garante des valeurs de la République, doit bénéficier de tous les efforts en termes de moyens éducatifs. Vous évoquiez lors du CTA de bilan de rentrée l'équité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Cette approche n'est pas acceptable. Il s'agirait pour les uns d'accueillir, comme il se doit, toutes les

populations dans leur diversité dans un cadre budgétaire contraint et pour les autres, de recevoir sur des bases faussées des élèves aux origines sociales et culturelles favorables à la réussite scolaire. Si l'Etat, la République, dans un contexte de laïcité réaffirmée, n'est pas en mesure d'orienter ses dépenses pour garantir l'égalité des chances de toutes les populations et en particulier des populations les plus éloignées de l'Ecole, nous ne cesserons de créer des clivages propices à l'affaiblissement de notre République. L'équité consiste à donner à chacun ce qui lui est dû. En l'occurrence, ceux qui ont le moins doivent recevoir plus.

Une des priorités pour nos collègues est la baisse des effectifs et donc la baisse des seuils. C'est à cette condition que nous faciliterons la réussite de nos élèves.

Second degré.

La dotation académique de 180 ETP pour 3318 élèves supplémentaires attendus, est inférieure à celle de 2015 (203 ETP pour 3073 élèves supplémentaires prévus). On pourrait dire en résumé que, plus il y a d'élèves moins les moyens augmentent, mais ce serait en deçà de la réalité. En effet, nous avons montré l'an dernier que la dotation positive de l'académie cachait en réalité une baisse de moyens puisqu'il manquait 172 ETP pour suivre la progression démographique. Cette année, le même calcul montre qu'il manque 170 ETP puisqu'il en faudrait 335 pour simplement maintenir les H/E, et que 165 sont prévus pour les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels. Il n'y a donc toujours pas d'inversion de la tendance. Les conditions de travail et d'étude vont continuer à se dégrader dans les établissements de l'académie.

Carte des Langues

Comme nous l'évoquions plus haut, les documents présentés en CALV sont pour le

moins surprenants en ce qui concerne les classes bilangues. Le nombre de sections maintenues est à la fois très supérieur à ce que l'application de la réforme laisse prévoir et inférieur à l'existant. Les incertitudes sont grandes

sur ce sujet. Les discours tenus aux enseignants d'allemand font peser sur ceux-ci une pression que nous condamnons. S'il ne fait pas de doute qu'on n'ouvre pas une section pour « 2 ou 3 élèves », une chose est de constater le manque d'inscrits avant la rentrée et d'en tirer les conséquences, une autre est de conditionner dès aujourd'hui le maintien d'une section au résultat d'une « pêche » aux candidats dans les classes de CM2. Ceci vaut aussi pour les LV2.

	Evolution effectifs		Répartition emplois	P/E
	2015 2016	Sur 2 ans		
44	1118	2295	172	5,23
49	-251	-417	21	5,23
53	-331	-629	-6	5,35
72	-497	-629	-12	5,25
85	-269	-552	22	5,30
Académie	-250	-694	197	5,25

La baisse des effectifs est une réalité pour notre département. Elle s'explique avant tout par une baisse démographique liée à la disparition de l'emploi. Les familles arrivées en Mayenne repartent. Ceci est particulièrement sensible dans l'est secteur d'Evron où le vote pour l'extrême droite a été beaucoup trop élevé.

On doit également noter une fuite d'une centaine d'élèves vers les écoles privées au niveau élémentaire qui correspond à la baisse d'effectif supplémentaire de la rentrée 2015.

Cette baisse démographique ne justifie en rien les suppressions de postes car les suppressions de classes servent tout juste à permettre les mesures spécifiques : Maîtres supplémentaires, scolarisation des moins de 3 ans.... L'inspectrice d'académie n'est toujours pas en capacité de :

- ⇒ rétablir les RASED qu'elle a supprimés,
- ⇒ d'assurer la formation continue : stages CAPA-SH, stages sur temps de classe ...
- ⇒ De mettre les postes de conseillers pédagogiques nécessaires : 2 en arts visuels,
- ⇒ De répondre à la souffrance des enseignants confrontés à des élèves présentant des troubles du comportement...

Carte scolaire

Remontez les effectifs de votre école au SNUipp-FSU 53. C'est le moment !



CAPA-SH : inscription aux formations

Les demandes de formation au CAPA-SH sont à formuler auprès de la DASEN.

Des collègues pourront-ils enfin en bénéficier comme ceux de tous les autres départements de l'académie ?





LE TEMPS DES ENSEIGNANTS, C'EST MAINTENANT !

CE QUE DISENT LES ENSEIGNANTS DE LEUR TRAVAIL

- ✓ Pour 91%, les conditions de travail se sont dégradées en général,
- ✓ Pour 68%, leurs propres conditions de travail se sont dégradées,

À L'ORIGINE DE CETTE DÉGRADATION

- ✓ Série de « réformes » depuis 2008,
- ✓ Culture du management,
- ✓ Travail complexifié,
- ✓ Suppression massive de postes,
- ✓ Diminution des salaires.

CE QUE VEULENT LES ENSEIGNANTS

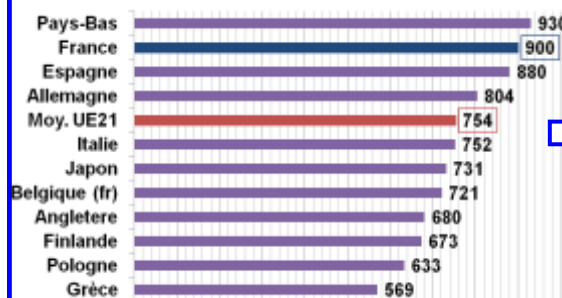
- ✓ Pour 67 % une hausse de salaire
- ✓ Pour 38% une diminution des tâches administratives
- ✓ Pour 37% une amélioration formation/accompagnement
- ✓ Pour 29% une évolution de carrière
- ✓ Pour 28% une baisse charge de travail
- + Diminution de la taille des classes

CE QUE VEUT LE SNUipp-FSU

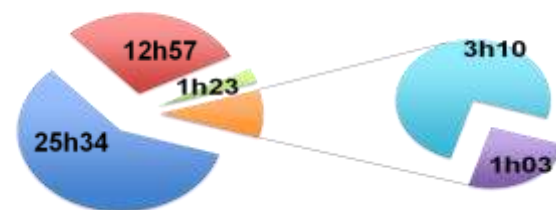
Déconnexion temps élève/enseignant

- ✓ 18h avec les élèves
- ✓ 3h de concertation
- ✓ 21h + 3h comme étape intermédiaire

OBLIGATIONS DE SERVICE LA FRANCE EN TÊTE



44H04 PAR SEMAINE

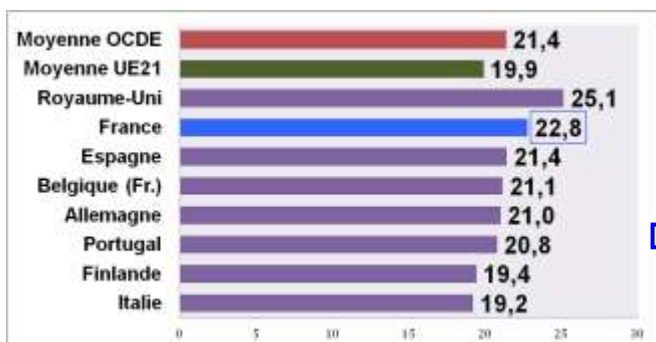


- ✓ 20 jours de vacances travaillés
- ✓ 2h30 avec la communauté éducative (1h30 enseignants/1h parents), double des 108h
- ✓ Autres tâches : conseils d'école, formation...

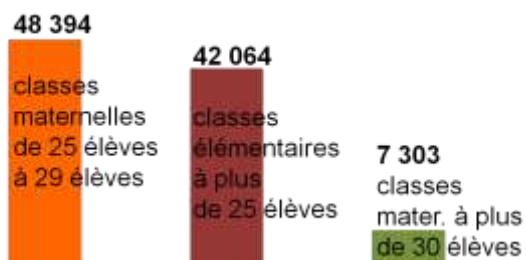
108 HEURES, C'EST NOUS QUI DÉCIDONS

- ✓ Reprise en main par les équipes des 108 heures et exigence de l'abandon de l'APC sans contrepartie
- ✓ Redéfinition de nos obligations de service
- ✓ Pas d'injonctions

EFFECTIFS PAR CLASSE, LA FRANCE TOUJOURS EN TÊTE



40% DE CLASSES SURCHARGÉES

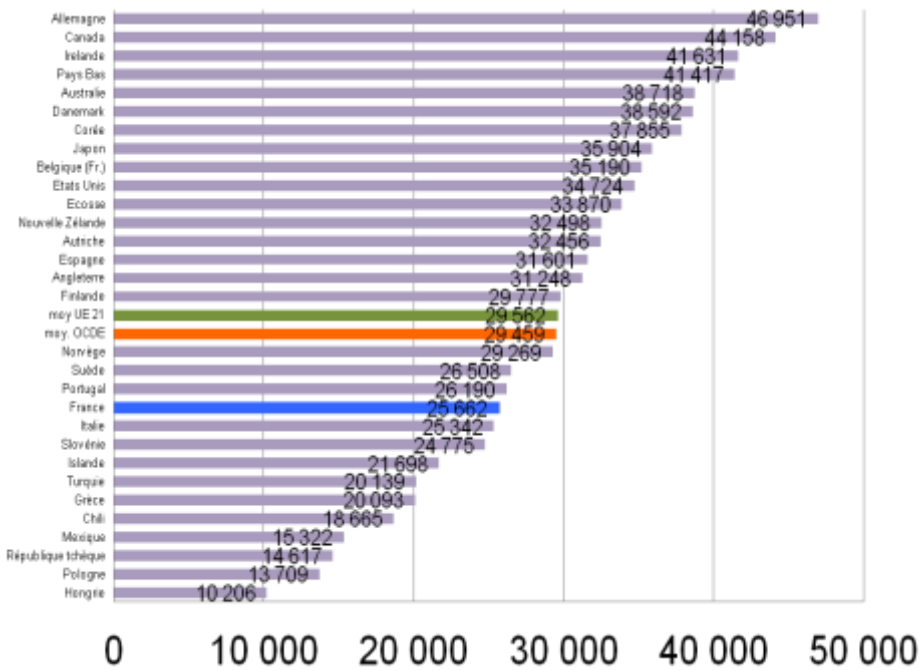


CE QUE VEUT LE SNUipp-FSU

- ✓ 25 élèves maximum hors éducation prioritaire,
- ✓ 20 élèves maximum en éducation prioritaire,
- ✓ 15 élèves maximum en TPS et PS
- ✓ RASED, Remplacement, Formation continue...



SALAIRE MOYEN, LA FRANCE LOIN DERRIÈRE

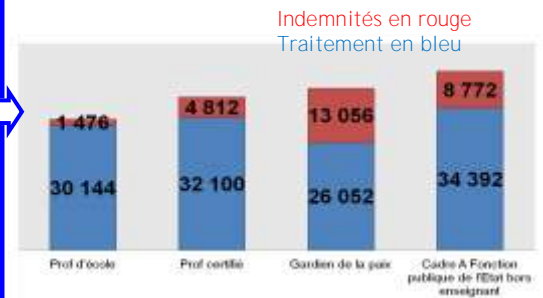


Après 15 ans d'exercice, les enseignants du primaire français sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

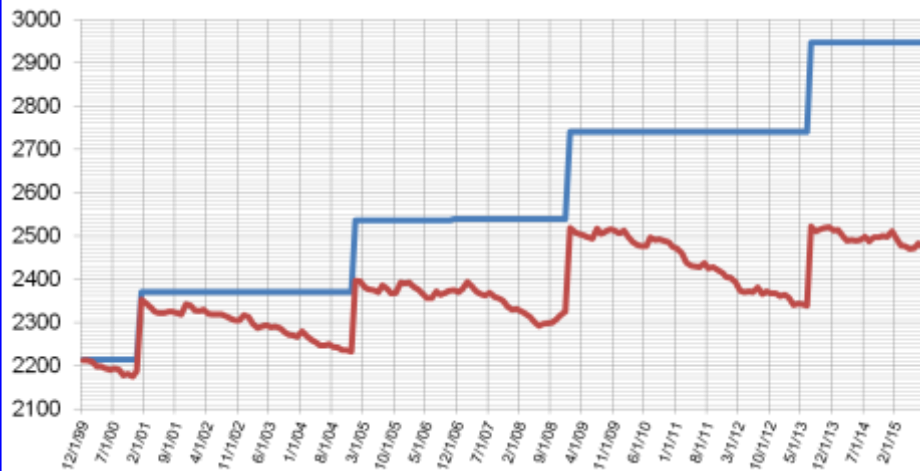
4 032€ mensuels en Allemagne, 2 557€ en Finlande et seulement 2 044€ en France !

Les salaires bruts des enseignants sont convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation privée

INÉGALITÉS SALARIALES DANS LA FONCTION



CARRIÈRE RÉELLE ET ESPÉRÉE



- ✓ En bleu, le salaire d'une carrière de PE au choix.
- ✓ En rouge, la même carrière impactée par l'inflation et l'augmentation des cotisations retraites.

Une différence saisissante !
Depuis 15 ans, nos carrières reculent à l'image d'un escalator qui descend mécaniquement sous le poids de l'inflation.

CE QUE VEUT LE SNUipp-FSU

- ✓ Revalorisation de 50 points d'indice pour tous
- ✓ Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (7,4% depuis 2010)
- ✓ ISAE à hauteur de l'ISOE

Le traitement est fixé par le grade et l'échelon du fonctionnaire qui octroie un indice détenu. C'est le principe de la grille. Il assure la transparence, l'égalité de traitement et une solidarité pour 5 millions d'agents publics.

D'où l'importance de la valeur du point d'indice.

Le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective (valeur du point) mais individualisé (indemnités et avancement de carrière personnel).

Baisse du salaire net avec hausse des cotisations vieillesse au 1^{er} janvier.

De 7,85% en 2010 à 11,1% en 2020.

LES RÉALITÉS DU BUDGET 2016

- ✓ Maintien du gel du point
- ✓ 57 M € mesures catégorielles
- ✓ 3 911 postes pour les écoles
- ✓ 4 141 élèves supplémentaires

20 000 postes + l'ISAE au niveau de l'ISOE
= 1 milliard

UNE AFFAIRE DE CHOIX POLITIQUE

Fraude fiscale annuelle entre 60 et 80 Mds €

Cadeaux fiscaux aux entreprises 41 Mds €

50 points d'indice pour tous 15 Mds €

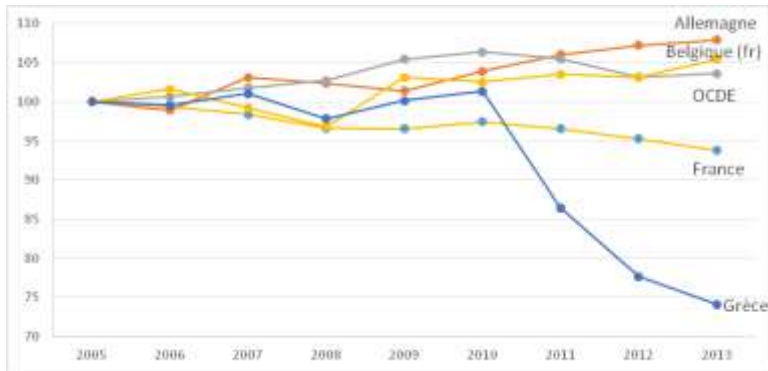
20 000 postes dans les écoles 0,7 Mds €

ISAE à niveau de l'ISOE 0,3 Mds €



Les salaires

Une évolution depuis 2005 en deçà des pays de l'OCDE



Évolution du salaire moyen en primaire après 15 ans d'exercice, base 100 en 2005
Source : OCDE 2015

Inégalités salariales dans la fonction publique

Entre les PE et les certifiés, pourtant sur la même grille, les différences de traitement s'expliquent pour 1/3 par les indemnités, 1/3 par les heures supplémentaires et 1/3 lié aux carrières (ex-instits devenus PE, âge de départ en retraite et accès à la hors-classe).

Dans la fonction publique d'Etat, la part des primes et indemnités dans les rémunérations atteint 20%.

Des catégories B, comme les gardiens de la paix, peuvent ainsi dépasser le niveau des enseignants. Pour autant leurs primes et indemnités ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Une hausse des cotisations retraites actée jusqu'en 2020

Suite à la réforme des retraites de 2010, amplifiée par celle de 2014, l'augmentation du prélèvement pour pension civile passe progressivement de 7,85% en 2010 à 11,1% en 2020. Cette hausse de cotisation conjuguée au gel du point entraîne une baisse mécanique des salaires chaque 1^{er} janvier.

Année	Taux	Hausse annuelle
2014	9,14 %	0,38
2015	9,54 %	0,4
2016	9,94 %	0,4
2017	10,29 %	0,35
2018	10,56 %	0,27
2019	10,83%	0,27
2020	11,10 %	0,27

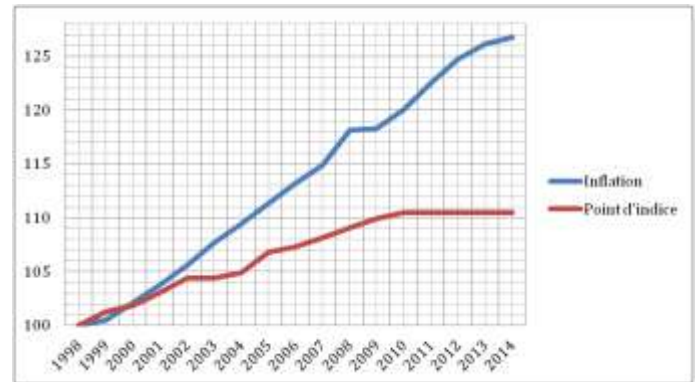
Hausse des cotisations retraites depuis le 1^{er} janvier 2011

Hausse cumulée des cotisations du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2016 : +2,1%



La baisse relative du point d'indice ou « perte du pouvoir d'achat »

Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000. Les traitements nets en euros constants ont reculé de 16 %.



Alors que les prix continuent d'augmenter, le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 pour la 6^{ème} année consécutive.

Aujourd'hui le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective, par la valeur du point qui augmenterait et compenserait la hausse des prix, mais il repose uniquement sur l'avancement individuel.

Pertes cumulées depuis juillet 2010 pour les PE selon l'échelon

Gel du point d'indice au 1^{er} juillet 2010

Indice Insee des prix hors tabac en juillet 2010 (base 100 en 1998) : 119,68

Indice Insee des prix hors tabac en juin 2015 : 126,55

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000641194>

Soit une hausse de l'indice des prix de +5,74% depuis juillet 2010

échelon	indice	perte brute due à l'inflation	perte brute due aux cotisations retraites	pertes brutes cumulées
3	432	-115 €	-42 €	-157 €
4	445	-118 €	-43 €	-162 €
5	458	-122 €	-45 €	-166 €
6	467	-124 €	-45 €	-170 €
7	495	-132 €	-48 €	-180 €
8	531	-141 €	-52 €	-193 €
9	567	-151 €	-55 €	-206 €
10	612	-163 €	-60 €	-222 €
11	658	-175 €	-64 €	-239 €
5	695	-185 €	-68 €	-252 €
6	741	-197 €	-72 €	-269 €
7	783	-208 €	-76 €	-284 €



Loi de refondation : et maintenant du concret !

Alors que selon un rapport parlementaire, la loi de refondation de l'école peine à trouver des traductions concrètes en matière de priorité au primaire, pour le SNUipp-FSU, il est urgent de passer à la vitesse supérieure.

Priorité au primaire diluée par la réforme des rythmes et par des créations de postes en grande partie absorbées par une forte démographie non anticipée, retard dans la mise œuvre des nouveaux programmes, formation des enseignants à la peine : le rapport parlementaire du comité de suivi de la **Loi de refondation de l'école** publié ce jour pointe clairement un certain nombre d'insuffisances. Il n'est pas normal par exemple que les nouveaux programmes de maternelle, qui sont de qualité, ne fassent pas l'objet d'un grand plan de formation continue pour les 80 000 enseignantes et enseignants concernés.

Nous ne sommes pas surpris du constat. Il reprend en grande partie les points d'alerte que nous avons soulignés dès 2012 et sur lesquels nous intervenons régulièrement. On pourrait rajouter l'ISAE, toujours bloquée à 400 euros par an et toujours loin des 1 200 euros de l'ISOE du second degré, le chantier de la direction d'école à l'arrêt sur la promesse de simplification administrative, ou le manque de moyens dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap...

Une loi, quelle qu'elle soit, ne suffit pas à changer l'école. Tout se joue dans les moyens donnés aux enseignants pour sa mise en œuvre dans les écoles, au bénéfice de la réussite des élèves. C'est bien là que le bât blesse.

Il est temps de donner une véritable impulsion et une ligne claire à la priorité au primaire : amplification des créations de postes pour tenir tous les engagements de la loi, déploiement d'un grand plan de formation continue des enseignants, refondation du métier en dégagant du temps et en revalorisant les salaires, ce qui sera d'ailleurs le mot d'ordre de grève du 26 Janvier 2016.

Moins de communication et de dispersion, davantage de concret pour une réelle transformation de l'école au service de la réussite de tous les élèves.

Condamnation des 8 syndicalistes de Goodyear : indigne et inacceptable !

Le tribunal correctionnel d'Amiens, sur réquisition du parquet, et alors que les plaintes avaient été retirées, vient de condamner huit anciens salariés de l'usine Goodyear à vingt-quatre mois de prison, dont neuf fermes, avec cinq années de mise à l'épreuve, pour « séquestration ». La défense des intérêts des salarié-es deviendrait donc un délit dans notre pays. Cette criminalisation du mouvement syndical et cet amalgame entre luttes syndicales et délinquance sont la marque d'une justice de classe.

Le SNUipp, avec la FSU soutient ces huit militants. Il appelle à signer la pétition « l'appel des goodyear » et à participer à toutes les initiatives demandant la révision de ce jugement.

Etat d'urgence

L'onde de choc qui fait suite aux attentats meurtriers du 13 novembre dernier parcourt encore la société.

La prolongation de l'Etat d'urgence jusqu'à fin février a entraîné son lot de dérives et d'atteintes aux libertés. Pour autant le gouvernement envisage une révision de la Constitution qui, en gravant dans le marbre l'Etat d'urgence, viserait à libérer l'exécutif du contrôle judiciaire et permettrait la déchéance de nationalité pour les français bi-nationaux nés en France. Issue de l'extrême droite, cette dernière mesure est un danger qui pourrait fragmenter la société en remettant en cause le droit du sol. Son élargissement à tous les français, qui créerait des apatrides, s'opposerait au droit international.

Le SNUipp-FSU rejette cette modification constitutionnelle parce qu'elle romprait les équilibres entre les pouvoirs exécutif et judiciaire et mettrait en danger l'Etat de droit

dans notre pays. Le SNUipp-FSU demande la levée de l'Etat d'urgence et s'opposera à toute nouvelle prolongation.

Le SNUipp, avec la FSU, participera aux initiatives les plus larges, notamment la manifestation du 30 janvier, pour s'opposer à cette révision constitutionnelle. Il mènera le débat sur ces questions avec la profession. Il appelle à signer la pétition unitaire « Pour nous, c'est définitivement non ! » ainsi que celle intitulée « Non à la déchéance de nationalité »

En parallèle, le gouvernement entend soumettre au Parlement un nouveau projet de loi de réforme pénale contre la criminalité qui restreindrait encore davantage les libertés individuelles et introduirait dans la justice ordinaire une partie des mesures exceptionnelles issues de l'Etat d'urgence. Ce projet est tout aussi inacceptable.

M@gistère : obligation ou non ?

AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE Réunion du 12 mars 2015

M@gistère a fait l'objet d'un avis du CHSCT-MEN le 12 mars 2015. Il demande : « que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place ». Cette formulation rédigée par le SNUipp-FSU a été votée à l'unanimité des organisations syndicales et adopté par le CHSCT-MEN.

Réponse du ministère :

La formation des enseignants a évolué récemment dans ses modalités et revêt à présent un caractère hybride. Ceux-ci se forment désormais quand ils le souhaitent, à partir du lieu de leur choix, s'agissant de la partie formation en ligne. Dans ce cadre, le ministère de l'éducation nationale a mis en place une plateforme de formation en ligne dénommée m@gistère. Le recours à ce dispositif technique ne revêt aucun caractère obligatoire. Il offre toutefois une solution mutualisée tout en laissant une entière liberté d'action aux acteurs locaux de la formation. Le dispositif s'inscrit dans une dynamique de responsabilisation de l'enseignant et dans un climat de confiance. C'est la raison pour laquelle le temps de connexion, le nombre de clics, de pages consultées et de ressources visualisées ne sont pas comptabilisés. Le temps

consacré par les enseignants qui participent à ces actions de formation est pris en compte dans leur temps de travail.

Avis du SNUipp-FSU53 :

Ni les conférences pédagogiques ni les formations à distance, comme celles de la plateforme m@gistère ne peuvent remplacer une véritable formation continue. Cette dernière, pourtant indispensable, a fondu totalement et le peu de moyens qui y sont consacrés ne permettent pas à nos inspections académiques, même avec de la bonne volonté, de répondre aux besoins et aux attentes de tous nos collègues.

Concernant la formation à distance, certains collègues préfèrent cette formule aux conférences pédagogiques qui s'ajoutent à la semaine et demandent parfois des déplacements très longs.

Le texte demande que 9h sur 18 puissent être proposées à distance mais rien n'oblige à ce que ces 9h00 soient du m@gistère... seulement, c'est pour l'instant l'unique plateforme mise en place par le ministère.

Cependant, comme l'indique le Chsct ministériel, aucune sanction ne peut être engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif. Les rappels des IEN sur l'absence ou le manque de connexions ne sont pas conformes à la réponse ministérielle. M@gistère serait-il un nouvel outil de contrôle ?



